

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00414  
AVENANT N°1 AU MARCHE 2023ACT206 DE  
RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DES  
BOULEVARDS PIERRE JOANNON ET GEORGES  
CLEMENCEAU SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND -  
MARCHE CONCLU AVEC LES TRAVAUX PUBLICS DU  
JAREZ**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le marché n°2023ACT206 pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des boulevards Pierre Joannon et Georges Clémenceau sur la commune de Saint-Chamond conclu pour un montant de 299 979 € HT avec l'entreprise Les Travaux Publics du Jarez,

CONSIDERANT que lors des travaux l'entreprise titulaire a dû prendre des dispositions particulières liées aux longrines SNCF, aux réseaux de transports électricité et gaz ainsi qu'à plusieurs aléas de chantier,

CONSIDERANT que ces travaux entraînent l'introduction de prix nouveaux et une augmentation du marché de 4,93% nécessitant la passation d'un avenant,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°1 au marché n°2023ACT206 pour les travaux de renouvellement du réseau eau potable des boulevards Pierre Joannon et Georges Clémenceau à Saint-Chamond est conclu avec l'entreprises Les Travaux publics du Jarez, afin d'intégrer les prix nouveaux suivants au marché :

N° Prix	Désignation	Unité	Montant prix Unitaire en €HT
PN 1	Croisement manuel et sans vibration des longrines SNCF	U	280,00 € HT
PN 2	Protocole de sondage et de traversée du réseau RTE	U	3 700,00 € HT
PN 3	Piquage manuel sur butée béton	U	1 400,00 € HT
PN 4	Fourniture e pose d'une ventouse DN100 et son regard	U	2 720,00 € HT

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240412-C20240041413

Date de mise en ligne : 13 mai 2024

PN 5	Suppression de ventouses t regards	U	420,00 € HT
PN 6	Suppression des bouches à clés existantes	U	25,00 € HT
PN 7	Regard béton 50x50	U	450,00 € HT
PN 8	Démolition et comblement d'une ancienne voute	U	1 300,00 € HT

**ARTICLE 2**

Le montant du marché est augmenté de 14 795 € HT.

Le montant global du marché passe de 299 979 € HT à 314 774 € HT.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe eau de l'exercice 2024.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 13/05/2024  
Pour Le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX